

La Caisse (CDPQ) doit désinvestir dans des entreprises contribuant au génocide, à l'occupation illégale et à l'apartheid d'Israël en Palestine

Au Québec, La Caisse investit et gère les fonds de pension au nom de plus de 6 millions de Québécoises et Québécois. Elle a donc un devoir de veiller à ce que les investissements effectués au nom de la population soient alignés avec les plus hauts standards d'éthique et de droits humains. Israël a commis et continue de commettre un génocide contre les Palestiniens et Palestiniennes dans la bande de Gaza occupée. Son occupation militaire en territoire palestinien est illégale, et le système d'apartheid que le pays impose à tous les Palestiniens et Palestiniennes constitue un crime contre l'humanité.

Le travail de recherche et de documentation d'Amnistie internationale et des Nations unies, entre autres, ont permis de révéler les entreprises qui n'agissent pas en respect du droit international, et qui contribuent directement aux crimes contre l'humanité d'Israël en Palestine.

Il s'agit, par exemple, de :

- Lockheed Martin et Boeing, qui fournissent des biens et services militaires et de sécurité utilisés dans les bombardements et frappes aériennes conduits par Israël dans la bande de Gaza occupée ;
- Palantir Technologies Inc., qui fournit des produits et services d'intelligence artificielle à l'armée et aux services de renseignement israéliens qui ont servi dans les récentes opérations militaires d'Israël à Gaza ;
- HD Hyundai, AirBnB, Booking.com et Expedia, dont les échanges commerciaux contribuent à l'occupation illégale du territoire palestinien.

Tout État, investisseur ou entreprise a la responsabilité, en vertu du droit international, de ne pas contribuer à ces crimes. Or, La Caisse investit dans les entreprises nommées ci-dessus, et dans plusieurs autres citées dans les études et rapports ci-dessous.

Amnistie demande donc à La Caisse de cesser d'investir dans des entreprises qui contribuent au génocide, à l'occupation illégale et à l'apartheid menés par Israël dans le territoire palestinien occupé



En signant cette pétition et en fournissant votre adresse e-mail, vous autorisez Amnistie Internationale à envoyer le message ci-dessus en votre nom aux autorités concernées. En écrivant mon courriel, j'accepte également qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement.

Votre soutien est précieux pour faire entendre votre voix !

	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses et téléphones sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloïd/Ledger)
Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 31 OCTOBRE

2025 À : Véronique Martineau, Amnistie internationale Canada francophone, 50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal, H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: _____

Courriel: _____

Nom et no groupe: _____